



2022/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2022

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey
Convocation du 11 février 2022

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Frédérique GUILLAUME-SAGE

Conseillers présents (9) : SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique, TRIPIER Brigitte, LAMBRECHTS Nathalie, MEMBRE Arnaud, DEROUBAIX Yannick, COUSIN julien, LUCASELLI Matthieu et DE ANGELIS René.

Absents excusés (4) : MM. BOUVARD, LECHAT, BUCHETET et VUILLAUME

Procurations (2) : M. LECHAT à M. THERNIER
M. BOUVARD à Mme LAMBRECHTS

A L'ORDRE DU JOUR :

- Reversement par le Syded de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)
- Convention avec le Syded pour la réalisation d'un audit énergétique de bâtiments (logement maison forestière et Salle des Chœurs de la Vallée)
- Convention financière avec le Syded pour l'extension du réseau électrique rue de l'Ume dans le cadre d'un permis de construire accordé
- Proposition de l'ONF de modification de l'état d'assiette 2022 : remplacement des coupes (parcelles 3 & 15) par les parcelles (10 et 14)

QUESTIONS DIVERSES

- ➡ Budgets : présentation des résultats provisoires 2021
- ➡ Point d'avancement sur le projet de rénovation des rues
- ➡ Partage d'informations sur les syndicats et la Communauté de communes du Doubs baumois (CCDB)

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Mme GUILLAUME-SAGE secrétaire de séance et valide le PV de la séance du conseil précédent.

PV SEANCE DU CM DU 18/02/2022

SUJET 1 : REVERSEMENT DE LA TCFE (TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE) A LA COMMUNE PAR LE SYDED

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Doubs (SYDED), lors de ses séances du 2 avril 2021 et 17 décembre 2021, a décidé

- d'appliquer la taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) le coefficient multiplicateur de 8.5 à compter du 1/01/2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants. Cette évolution est proposée afin d'anticiper la fixation uniforme à ce coefficient, décidé par l'État pour l'ensemble du territoire national à compter du 1/01/2023.
- de reverser à toutes ses communes membres une fraction égale à 25% (au lieu de 35%) du montant de la TCFE perçue sur leur territoire respectif. Ce taux permettrait de maintenir le montant reversé à toutes les communes au même niveau que celui qui est reversé chaque année.

Par délibération n°37 la Commune avait validé en 2016 sur un coefficient multiplicateur de 6 et le reversement de 35 % du montant de la TCFE.

*Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L52.12-24 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal après rappel de sa délibération de 2016, **accepte** :*

- *le reversement par le SYDED à la commune d'une fraction égale à 25% du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune, à compter du 1/01/2023*
- *de donner délégation au Maire pour prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

VOTE : 12 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°01)

SUJET2 : CONVENTION AVEC LE SYDED POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS (LOGEMENT MAISON FORESTIERE ET SALLE DES CHŒURS DE LA VALLEE)

M. le Maire présente la convention proposée par le SYndicat mixte D'Énergies du Doubs (SYDED) pour la réalisation d'un audit énergétique de bâtiments, notamment pour le logement communal de la Maison forestière et la Salle des « Chœurs de la Vallée ».

Cette convention prévoit de définir les modalités de réalisation et de financement d'un audit énergétique tout en rationalisant et simplifiant les procédures de consultation et les modalités de subventionnement. Ce projet est soutenu par l'ADEME et de la Région, qui participent à hauteur de 70% du montant TTC de la prestation.

PV SEANCE DU CM DU 18/02/2022

Le bureau d'étude H3C ENERGIES a été retenu pour son offre pour un montant forfaitaire de 3 675 € HT (4 410 € TTC). Coût global final a la charge de la commune : 1 593 €

VOTE : 12 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°2)

Après présentation et étude de la convention, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention (jointe en annexe) avec le SYDED et tous les documents pour cette mission ainsi qu'à inscrire le montant de cette prestation au budget communal BP 2022.

SUJET 3 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYDED POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DE L'UME

Dans le cadre d'un permis de construire accordé à M et Mme MOREL Raphaël (PC n°025 382 2C0006) pour sa maison d'habitation située 12 rue Auguste Grande à Moncey, il apparait nécessaire d'étendre le réseau de distribution publique d'électricité pour procéder à son raccordement.

M. le Maire présente la convention avec le SYDED pour déterminer les modalités de financement et de règlement des dépenses liées à la réalisation de l'opération qui s'élèvent à 11 570 € TTC. (Coût global à charge pour la Commune : 4 690 € / Coût SYDED : 6 880 €)

Les coûts inhérents à chaque catégorie de prestations (électricité, prestations SYDED) ainsi que les prestations financières sont précisées dans l'annexe financière prévisionnelle jointe. A noter qu'en cas d'évolution de cette enveloppe financière prévisionnelle, il conviendrait de passer un avenant. Pour l'exécution de cette convention, M. THERNIER est nommé élu référent

Après présentation du projet, des plans des réseaux, le conseil municipal :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune 2022
- demande au SYDED la réalisation des travaux
- autorise le Maire à signer la convention jointe, relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe financière « prévisionnelle » et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération.

VOTE : 12 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°3)

SUJET 4 : MODIFICATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2022

Par délibération 29 du 22 octobre 2021, le conseil municipal a délibéré sur l'état d'assiette 2022 avec des coupes dans les parcelles 3 et 15.

Toutefois, la parcelle 3 se trouve dans le périmètre d'un projet de route forestière. Il serait donc plus judicieux d'attendre la construction de cette route pour exploiter les parcelles qui seront desservies par cette infrastructure. De plus, la parcelle 15 étant très dépérissante et difficile d'exploitation, il s'agirait de la laisser en évolution naturelle.

En conséquence, et sur proposition d'Amélie DEGLAIRE, Agent ONF, les parcelles 10 et 14 sont proposées à l'état d'assiette 2022 suivant :

PV SEANCE DU CM DU 18/02/2022

	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (vente en salle, ouverte au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT(2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc Façonné (3)	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Feuillus	14 a		10 j	X	X	Grumes	Trituration	Bois bûche énergie
						Essences 10j		

Après exposé de la situation, le Conseil municipal décide de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

➡ BUDGETS : PRESENTATION DES RESULTATS PROVISOIRES 2021

BUDGET COMMUNAL 2021				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2021	213 016.76 €	420 747.22 €	43 161.63 €	26 801.94 €
COMPTE GESTION II-1	207 730.46 €		-16 359.69 €	
TOTAL SECTIONS			191 370.77 €	
REPORT N-1		275 594.01 €		33 914.05 €
RESULTAT 2021 (II-2)	483 324.47 €		17 554.36 €	
SOLDE 2021			500 878.83 €	

BUDGET FORET 2021				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2021	5 779.86 €	18 796.66 €	7 284.60 €	7 185.54 €
COMPTE GESTION II-1	13 016.80 €		-99.06 €	
TOTAL SECTIONS			12 917.74 €	
REPORT N-1		9 664.75 €	8 477.60 €	

PV SEANCE DU CM DU 18/02/2022

RESULTAT 2021 (II-2)	22 681.55 €	-8 576.66 €
SOLDE 2021		14 104.89 €

BUDGET EAU 2021				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2021	12 922.86 €	22 461.74 €	9 130.48 €	8 618.18 €
COMPTE GESTION II-1	9 538.88 €		-512.30 €	
TOTAL SECTIONS			9 026.58 €	
REPORT N-1		81 240.50 €		23 506.75 €
COMPTE GESTION (II-2)	90 779.38 €		22 994.45 €	
SOLDE 2021			113 773.83 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2021	34 037.74 €	31 625.17 €	7 563.80 €	19 120.94 €
COMPTE GESTION II-1	-2 412.57 €		11 557.14 €	
TOTAL SECTIONS			9 144.57 €	
REPORT N-1		79 982.97 €		11 662.92 €
COMPTE GESTION (II-2)	77 570.40 €		23 220.06 €	
SOLDE 2021			100 790.46 €	

- **AIRE DE JEUX POUR ENFANTS** : les membres de la commission jeunesse seront prochainement réunis.
- **AMENAGEMENT DES RUES** : L'entreprise JDBE prépare les ébauches des projets. Prise en compte de l'annulation de la réfection de la rue André Fournaud car le bâtiment en mauvais état est potentiellement en cours de rachat.
Des relevés topographiques sont en cours. 1^{ère} ébauche prévue, en mars 2022 et travaux prévisionnels en 2023. Le projet devrait pouvoir être présenté à l'automne 2022 à la population.

PV SEANCE DU CM DU 18/02/2022

- **BAC A VERRE** (Près du Camping, sortie Moncey) : les abords du bac sont régulièrement le lieu de dépôts de détritrus. Il est décidé de le supprimer provisoirement, dans un 1^{er} temps afin de vérifier si un manque est constaté.
- **FEUX DE LA ST JEAN** (25 juin 2022) : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Moncey souhaite organiser sur Moncey un feu d'une structure préfabriquée : organisation de feux d'artifice, après-midi de défilé-fanfare dans le village , activités et repas. Une présentation du projet sera demandée devant le conseil municipal fin mars.
- **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS** : réunion prévue le 12/03/2022 à 9h
- **REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL** le 25/03/22 pour :
 - Définir les plannings de tenue des bureaux de vote pour le scrutin des présidentielles et législatives 2022
 - Présentation du projet des feux de la St Jean en présence de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - Point sur le projet de réfection des rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Président,

Le Secrétaire

Fabien THERNIER
Affichée en Mairie, le 1/03/2022

Frédérique GUILLAUME-SAGE

Liste des délibérations prises

DCM n°1	REVERSEMENT TCFE A LA COMMUNE PAR LE SYDED
DCM n°2	CONVENTION AUDIT ENERGETIQUE AVEC LE SYDED
DCM n°3	CONVENTION POUR LE RESEAU ELECTRIQUE AVEC LE SYDED

PV SEANCE DU CM DU 18/02/2022

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	SIGNATURE	OBSERVATIONS
Thernier Fabien		
Scalabrino Agnès		
Guillaume-Sage Frédérique		
Tripier Brigitte		
Lambrechts Nathalie		
Vuillaume Nicolas		
Membre Arnaud		
Deroubaix Yannick		
Cousin Julien		
Lechat Robert		
Buchetet Hippolyte		
Lucaselli Matthieu		
De Angelis Reno		
Bouvard Christophe		
Marguier Cédric		

AUTRES PARTICIPANTS
